



November 5, 2020

Canadian Criminal Real Time Identification Services

Ink & Roll Fingerprinting Requirements Outside of Canada

The RCMP's Canadian Criminal Real Time Identification Services (CCRTIS) would like to provide a reminder that electronic submissions to the RTID system using a Livescan or Cardscan device from locations outside of Canada are not authorized.

CCRTIS Accreditation Program Policy States:

1.2. The CCRTIS Accreditation Program is responsible for accrediting PFC business locations physically located in Canada, and for authorizing the taking and/or submission of fingerprints for civil screening purposes to the RTID system from within Canada.

Failure to comply with the above policies may result in the suspension and/or revocation of the company's accreditation status.

Below is the standard response CCRTIS provides for client inquiries:

Unfortunately, we do not accept fingerprints taken by private companies outside of Canada. In accordance

Le 5 novembre, 2020

Services canadiens d'identification criminelle en temps réel

Les exigences à la prise d'empreintes digitales à l'encre à l'extérieur du Canada

Les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) de la GRC souhaitent vous rappeler que les transmissions électroniques au système d'identification en temps réel (ITR) au moyen d'un appareil Livescan ou Cardscan ne sont pas autorisées aux endroits situés à l'extérieur du Canada.

Veillez-vous reporter aux articles suivants de la Politique sur le programme d'accréditation des SCICTR :

1.2. Le programme d'accréditation des SCICTR est responsable de l'accréditation des EPD situées physiquement au Canada. Il est aussi responsable d'autoriser la prise d'empreintes digitales afin de faire la vérification d'antécédents judiciaires à des fins civiles et d'en autoriser l'envoi au système d'ITR, au Canada.

Le défaut de respecter les articles de la politique ci-dessus peut entraîner la suspension ou la révocation de l'accréditation pour l'entreprise.

Voici la réponse que les SCICTR offrent aux demandes des clients :

Malheureusement, nous n'acceptons pas les empreintes digitales prises par des entreprises privées

with CCRTIS policy, only fingerprints taken by a police service or an embassy are accepted. Please note that embassies are subject to the laws and policies of the country they represent. As such, it is up to that country to decide if it will allow its citizens to obtain fingerprints through their respective embassy.

We recognize that many police services and embassies do not provide this service. If your local police is unable to provide this service, another option would be to inquire whether police in a neighboring jurisdiction can do so.

If you are unable to obtain fingerprints from an approved source, we recommend that you communicate with the requestor who requires the criminal record check to inform them of the reason why you are unable to have your fingerprints taken, and to inquire whether they would be willing to propose an alternate solution. Please refer to our website for our policy on this matter, which you can provide to the requestor along with documentation from the police agency indicating that they are not providing fingerprinting service at this time:

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/en/steps-getting-a-certified-criminal-record-check>

The above link also provides a point of contact from which you may request a list of accredited agencies in Canada. Given that we do not accredit agencies outside of Canada, electronic submission of fingerprints is only possible within Canada. Therefore, you must send original ink-and-roll fingerprints to an accredited agency in Canada for submission to the RCMP.

Should you have any questions, please contact the Canadian Criminal Real Time Identification Services(CCRTIS) at:

de dactyloscopie à l'extérieur du Canada. Conformément à la politique des SCICTR, seules les empreintes digitales prises par un service de police ou une ambassade sont acceptées. Veuillez noter que les ambassades sont soumises aux lois et politiques du pays qu'elles représentent. À ce titre, il appartient à ce pays de décider s'il autorise ses citoyens à obtenir des empreintes digitales via leur ambassade respective.

Nous reconnaissons que de nombreux services de police et ambassades ne fournissent pas ce service. Si votre service de police local n'est pas en mesure de fournir ce service, une autre option serait de demander si la police d'une juridiction voisine peut le faire.

Si vous ne parvenez pas à obtenir les empreintes digitales d'une source approuvée, nous vous recommandons de communiquer avec le demandeur qui requiert la vérification de casier judiciaire afin de lui informer de la raison pour laquelle vous ne pouvez pas faire prendre vos empreintes digitales, et de demander s'il pourrait proposer une solution alternative. Veuillez consulter notre site Web pour connaître notre politique à ce sujet, que vous pouvez fournir au demandeur avec la documentation du service de police indiquant qu'il ne fournit pas de service d'empreintes digitales pour le moment :

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/etapes-obtenir-attestation-verification-casier-judiciaire>

Le lien ci-dessus fournit également un point de contact auquel vous pouvez demander une liste des agences accréditées au Canada. Étant donné que nous n'agréments pas les agences à l'extérieur du Canada, la soumission électronique des empreintes digitales n'est possible qu'au Canada. Par conséquent, vous devez envoyer les empreintes digitales roulées à l'encre originales à une agence accréditée au Canada pour être soumises à la GRC.

Si vous avez des questions, s'il vous plaît veuillez contacter les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) à l'adresse:

CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca.

CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca.

Alison Ste. Marie,



Director, Operational Support and Client Services / Directrice, Soutien opérationnel et service à la clientèle

Canadian Criminal Real Time Identification Services (CCRTIS) /
Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR)